Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20260521-D_2026_05_21_30-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

D_2026_05_21_30

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 21 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Sylvie BOLLARD, Elisabeth BONNAND, Lydie DUBUISSON, Jade FOLLET-TROSSET, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD, Lydie ROLLIN

Excusés : Néant

Le quorum est atteint.

Mme Karine BLANC a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 mai 2026

Objet : Recours au service de remplacement du Centre de Gestion

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;
Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie du paiement d'un forfait journalier ;
Madame Le Maire précise que le coût est de 250€ par jour pour 7h de présence

Le conseil, après en avoir délibéré

Décide
- de pouvoir recourir au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain ;
- d'autoriser le Maire à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance
Karine BLANC

Le Maire,
Nathalie GIVORD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 24/06/2026
Et publication ou notification du 24/06/2026

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE AIN